

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
 Hors du DÉPT. :— » 6 » 11 » 20  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RECLAMES — ..... 50  
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.		6 h. 35 <sup>m</sup> matin.		8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.		12 h. 55 <sup>m</sup> soir.		2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> »
10 h. 27 <sup>m</sup> »		5 h. 45 <sup>m</sup> »		7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.

  

<b>Train de marchandises régulier :</b>	Départ de Cahors — 5 h. « <sup>m</sup> matin.	<b>Train de foire :</b>	Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin.
	Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.		Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.

Cahors, 16 Mars.

Il n'est pas besoin de revenir sur les votes émis par le Sénat. Tout le monde en a compris la signification, la portée; il est cependant une de leurs conséquences dont on ne parle pas assez et qui, pourtant, mérite qu'on s'y arrête un instant.

Ces votes ont, en effet, porté un coup grave aux arguments que développaient si complaisamment dans ces derniers temps les partisans déterminés de la Révision, laquelle n'était pour eux qu'un prétexte à la suppression totale du Sénat.

Que disaient, en effet, les adversaires de l'existence de la haute Chambre ?

Ils disaient que le Sénat serait toujours en conflit avec la Chambre; que l'accord ne serait jamais possible avec celui-ci sur aucune grande question; et que la République aurait toujours à souffrir d'un perpétuel et inévitable désaccord.

A ceux qui leur disaient : « Attendez le renouvellement de janvier », ils répondaient que ce renouvellement ne pouvait donner aucun résultat sérieux; que c'était par son essence même, par son mode de recrutement, par sa situation constitutionnelle vis-à-vis de la Chambre, que le Sénat était réactionnaire, et que tant qu'il y aurait un Sénat, les grandes lois ne pourraient être votées.

Or, les dernières séances, ont apporté à ces pessimistes systématiques un éclatant démenti. Le Sénat renouvelé, a détruit l'œu-

vre de l'ancien Sénat et adopté complètement, en matière d'enseignement primaire, les vues non seulement du gouvernement, mais encore de la Chambre.

Or, nous le demandons à tout homme de bonne foi, si une loi pouvait prêter matière à désaccord entre les deux Chambres, n'est-ce pas celle qui réorganise si profondément l'enseignement primaire ?

Comment dès lors soutenir la nécessité de la suppression du Sénat, comme la condition *sine qua non* de la marche tranquille des affaires ? Du moment que le Sénat est d'accord avec la Chambre sur une pareille question, sur une question aussi passionnante, comment soutenir désormais qu'il n'y a pas d'entente possible.

Certes, on parlera toujours de la Révision, qui n'est qu'ajournée; mais on ne pourra plus demander sérieusement la suppression de la Chambre haute. Or, n'est-ce pas cela uniquement que voulaient les Clémenceau et consorts ? N'est-ce pas ce but seul qu'ils poursuivaient, afin de livrer la République à une sorte de Convention ?

Donc, les derniers votes ont singulièrement changé la face de la question, et c'est là un point de vue qui mérite de ne pas passer inaperçu.

## SENAT

Séance du 14 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

rejeton d'une famille de négociants, tu aies des goûts d'artiste ? Où diable ! es-tu allé les puiser ? Les peintres dont Cologne, ta patrie, peut se glorifier, ne sont cependant rien moins que dignes d'envie, aussi peu par leur position sociale que par leurs productions artistiques.

— Je vais vous le dire, répondit le jeune homme tout bas, comme s'il eût dévoilé le secret le plus intime de son cœur. C'est le tableau du grand Rubens, à l'église Saint-Pierre, qui a éveillé en moi la vocation artistique. Enfant, je visitais déjà chaque jour l'église qui se trouvait dans le voisinage de la maison de ma mère; je ne faisais attention qu'à ce magnifique tableau et je ne remarquais même point le service divin et les chants. Dans mon sommeil m'apparaissait le visage de l'apôtre, avec cette expression si vraie de douleur et de suprême espérance que lui donnait le tableau, je croyais voir à leur œuvre sanglante les sombres bourreaux, je me retraçais en un mot toute l'histoire de la passion de saint Pierre. Toutes ces images existaient si nettes dans mon esprit, que j'eus l'idée de les reproduire sur une ardoise. Ces dessins furent d'abord d'une imperfection qui me découragea, peu à peu ils devinrent meilleurs. Ma pauvre mère applaudissait de tout cœur à ces premiers essais, et je fus ainsi encouragé à les continuer. Le dimanche, après midi, après les vêpres, le sacristain m'ouvrait l'église et j'allais dessiner d'après l'original des figures du chef-d'œuvre de Rubens. Un vieux peintre, qui habitait une misérable mansarde, m'enseigna l'usage des couleurs; je devins bientôt plus habile que mon maître, qui avait eu autre-

L'article 2, qui est relatif à l'enseignement religieux donné hors de l'école est mis en discussion.

M. Lucien Brun présente et développe un amendement ainsi conçu :

« Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse. Sur la demande des parents, les ministres des cultes ou leurs délégués pourront donner l'instruction religieuse dans les locaux scolaires, en dehors des heures de classe en se conformant au règlement d'ordre intérieur qui sera, s'il est nécessaire, dressé par le conseil départemental. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées. »

M. Ribière dit que la commission repousse l'amendement de M. Lucien Brun.

Cet amendement mis aux voix n'est pas pris en considération.

M. de Saint-Vallier reprend pour son compte un amendement de M. Waddington, absent, ainsi conçu :

« Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse. Sur la demande des parents, le conseil départemental pourra autoriser les ministres des différents cultes ou leurs délégués à donner l'instruction religieuse dans les locaux scolaires, le dimanche, les autres jours de vacance et une fois par semaine à l'issue de la classe du soir. Cette autorisation ne sera donnée par le conseil départemental que dans le cas où les enfants ne pourraient pas, sans inconvénient, être réunis dans les édifices religieux. Elle pourra toujours être retirée par le conseil départemental. »

M. le ministre de l'instruction publique repousse l'amendement que repousse également le Sénat par 156 voix contre 128.

M. Batbie demande que l'instituteur puisse, s'il y consent, donner lui-même l'enseignement religieux dans les locaux scolaires si les parents en font la demande.

Son amendement est repoussé par 170 voix contre 102.

M. de Gavardie demande la suppression dans l'article 2 des mots : (s'ils le désirent.)

L'article 2, moins ces mots, est adopté par 181 voix contre 82.

Les mots « s'ils le désirent » sont ensuite adoptés ainsi que l'ensemble de l'article 2.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 mars.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'une commission de onze membres chargée d'examiner les modifications à apporter au règlement de la Chambre.

Après quelques observations de divers orateurs ce scrutin est ajourné à samedi.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les pétitions des conseillers municipaux des communes de Poligny, Aumont et Nermier (Jura), relatives à la révision du code forestier.

M. de Mahy, ministre de l'agriculture, dit qu'il sera prochainement en mesure de donner satisfaction à ce qu'il y a de légitime dans les réclamations des pétitionnaires.

M. de Marcère dépose le rapport sur la proposition de M. Naquet relative au divorce.

M. le ministre des finances dépose un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour les dépenses de l'expédition de Tunisie pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1882.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Lavielle ayant pour objet d'appliquer aux anciens demi-soldiers les tarifs de la loi du 11 avril 1881.

M. Léon Say, sympathique à la proposition, fait ses réserves au point de vue financier; il ajoute toutefois que le gouvernement saura faire les sacrifices nécessaires pour venir en aide aux vieux marins.

L'ajournement est repoussé par 303 voix contre

s'est trouvé par hasard à un moment donné; il dénote, j'en ai la ferme persuasion, une disposition d'esprit spéciale qui fait que l'on sent, que l'on comprend mieux que le reste des hommes, les rapports qui existent entre certains objets, l'harmonie esthétique, ou musicale, ou poétique, ou celle des nombres ou celle des corps de la nature; et il ne dépend point de vous de lutter contre cette tendance, pas plus qu'on ne peut s'empêcher de voir, ou d'entendre, ou d'aimer.

Le jeune homme était devenu rêveur en prononçant ces derniers mots.

Il se tut, et le regard de son oncle s'arrêta avec une bienveillance, mêlée de pitié, sur ce jeune homme si courageux qui, tourmenté du mal secret qui, s'appelle le génie, luttait contre lui et s'efforçait de l'oublier au milieu de la vie pratique, parce que sa mère l'avait voulu, parce que aussi telle était la volonté d'un oncle auquel il devait de la reconnaissance.

En souriant, l'oncle reprit, après avoir un moment contemplé en silence le jeune Hubert :

— Il y a en toi quelque chose de ton père qui, lui non plus, n'était point négociant. Il est vrai qu'il n'était point non plus artiste, au sens propre du mot. Avec d'autres yeux que nous, presque comme toi, il contemplait le fleuve et la montagne, les bois et la vallée; ses manières et son langage étaient presque celles d'un chevalier.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
 du 16 Mars 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Soyez sans crainte, mon oncle!... Si j'ai aimé l'art d'un amour passionné, si je n'ai renoncé que par la force de la raison à un goût qui me portait irrésistiblement de ce côté, du moins ai-je pris la résolution de n'en point faire l'occupation importante de ma vie; au fond de mon cœur, je veux lui élever un autel et là, je viendrai, quand mes occupations me le permettront, me délasser quelquefois ou chercher des consolations quand la vie me semblera amère et décourageante. Mais, encore une fois, je saurai remplir avant tout les devoirs de ma profession... de la profession que vous m'avez choisie, et au seuil de laquelle vous m'avez conduit avec une sollicitude toute paternelle; je le saurai, ne fût-ce que pour obéir à la dernière volonté de ma mère!

Ces paroles prononcées avec feu par ce jeune homme, dissipèrent entièrement les craintes de l'oncle prévoyant, car il reprit alors d'un ton plus léger et en ne craignant point de laisser la conversation se continuer sur un sujet aussi brûlant.

— Comment se fait-il, en somme, que toi, le



140, et la proposition est prise en considération. La Chambre consultée décide ensuite que la proposition sera renvoyée à une commission spéciale.

Après une prise en considération, M. Andrieu présente un rapport sur la proposition de loi relative à la liberté de l'intérêt qui a été renvoyée hier à la commission. La commission a pensé que les autres articles du projet devenaient inutiles, après l'adoption de l'amendement Laroze. En dement qui en devient l'article unique.

Le projet est adopté et la Chambre passera à une deuxième délibération.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

## Informations

Le Conseil des ministres de ce matin a eu une certaine importance.

M. de Freycinet a communiqué à ses collègues les dépêches qu'il a reçues de nos ambassadeurs au sujet de l'échange de voes qui a lieu en ce moment avec les divers cabinets européens relativement aux affaires égyptiennes. Il a également dit quelques mots du voyage à Berlin qu'on prête au Sultan l'intention de faire prochainement. M. de Freycinet ne croit pas à ce voyage, et, dans tous les cas, ne pense pas qu'il doive avoir l'importance politique qu'on lui prête d'avance.

Le conseil s'est occupé ensuite des déclarations que devra faire demain le ministre de l'intérieur à la commission chargée de l'examen des modifications à introduire dans la loi de 1849 sur l'expulsion des étrangers. Ces déclarations ont été arrêtées définitivement dans le fond et dans la forme.

Le ministre de la guerre a donné des renseignements sur le soulèvement des tribus tunisiennes voisines de la Tripolitaine, et soumis au conseil les mesures qu'il prend en vue de réprimer rapidement et énergiquement cette révolte.

A ce propos il est bon de noter que le gouvernement a la preuve que la Porte n'est pas étrangère à ce soulèvement, excité surtout par la présence de troupes turques à la frontière.

Enfin le ministre de l'intérieur a présenté à la signature du Président de la République un petit mouvement sous-préfectoral dans lequel est compris un filleul de M. Louis Blanc, M. Louis Pozzo di Borgho, qui passe de la sous-préfecture de Bastia à celle de Contances.

On parle également du déplacement de M. Ribert, préfet du Cher.

Le personnel des consulats et des chancelleries va, lui aussi, donner lieu à un mouvement que prépare en ce moment M. Herbette, et qui n'est que la conséquence des dernières promotions et nominations.

L'Agence Havas a démenti la nouvelle d'une entrevue de lord Lyons et de M. de Freycinet au sujet des affaires d'Egypte. D'après la feuille anglaise, le *Morning-Post*, l'ambassadeur anglais aurait déclaré samedi dernier au gouvernement français que le cabinet de Londres serait décidé à n'opposer aucun obstacle au débarquement d'une armée ottomane dans la vallée du Nil.

L'initiative de cette solution aurait été prise par M. de Bismarck, et malgré son vif désir de faire, comme par le passé, cause commune avec notre pays, l'Angleterre ne voudrait, au dire du *Morning-Post*, courir à aucun prix le risque d'un conflit diplomatique avec l'Allemagne.

Assurément, il n'est pas impossible que M. de Bismarck ait fait espérer au Sultan le rétablissement de la domination turque en Egypte. Personne n'ignore qu'en ce moment l'influence allemande est toute-puissante à Constantinople. Il y a peu de jours, un des organes les plus autorisés de la presse britannique annonçait qu'Abdul-Hamid avait manifesté l'intention de se séparer de ceux de ses ministres qui lui conseillaient de revenir aux anciennes traditions de la politique ottomane et de maintenir l'équilibre entre les puissances européennes.

Mais de ce que l'influence de M. de Bismarck est prépondérante à Constantinople, on ne saurait conclure que toutes les puissances européennes soient disposées à voir l'Egypte devenir un vilayet ottoman.

Il ne faut pas oublier que les négociations

engagées en ce moment se réduisent à un simple échange de vues, et que pour donner à la Turquie le mandat de rétablir l'ordre au Caire, il faudrait le consentement unanime de tous les cabinets qui ont des intérêts nationaux à défendre sur le territoire égyptien.

Or, la France et l'Angleterre ne pourraient, sans compromettre leur prestige et leur influence, se prêter à une solution qui aboutirait à la destruction de l'œuvre de Méhémet-Ali. La présence des soldats turcs dans un pays qui s'est affranchi depuis plus de quarante ans de la domination ottomane, serait le plus énergique des encouragements pour la propagande du panislamisme dans le nord de l'Afrique, et provoquerait de nouvelles révoltes en Tunisie et dans les Sahara oranais. D'autre part, l'Angleterre ne saurait tolérer que la Turquie devienne maîtresse du canal de Suez.

Espérons donc que dans ces conditions les deux puissances resteront étroitement unies pour sauvegarder leurs intérêts en Egypte, et empêcher le Sultan de revendiquer ses anciens droits sur ce pays.

Mardi, pendant une passe à l'épée de combat entre le gendre de M. Grévy, M. Wilson, et notre confrère Aurélien Scholl, l'épée de M. Scholl, s'est brisée sur un dégagement dans la ligne basse, et le fer a pénétré assez profondément dans la cuisse gauche de M. Daniel Wilson.

Aussitôt le maître d'armes, Léon, a sucé la plaie, sur laquelle il a appliqué ensuite une compresse d'arnika.

Quoique la blessure ne paraisse pas devoir être sérieuse, le médecin a prescrit un repos absolu.

M. Wilson est gaucher et attaque avec une grande impétuosité; il faut attribuer l'accident surtout à cette dernière cause.

Les dépêches de Saint-Petersbourg viennent de plus en plus donner raison aux prévisions pessimistes. Depuis huit jours, on ne parle que de découvertes inquiétantes, mine creusée sous le chemin de fer de Gatchnia, chapeaux munis d'un double fond rempli de dynamite, morceaux de houille creusés et garnis de la même substance et destinés à la locomotive du train impérial, etc. Mais les choses prennent une nouvelle tournure; une bataille vient d'avoir lieu à Saint-Petersbourg entre gendarmes et étudiants, et les premiers ont laissé quatre morts sur le terrain. Les étudiants ont, de leur côté, perdu deux de leurs. Comme on peut penser, ce triste événement a produit une profonde agitation, agitation d'autant mieux justifiée, que tout le monde comprend qu'il n'a rien eu de fortuit.

L'Université est dans le mouvement nihiliste; aussi doit-on s'attendre avant peu à du nouveau.

### La question des Chemins de fer

I

La Chambre va bientôt s'occuper de la question des chemins de fer. Officiellement, elle est toujours saisie du projet fameux de M. Papon, mais personne ne prend au sérieux cette fantaisie. Ce qui, en réalité, doit être discuté par elle, c'est la convention intervenue entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans, et c'est de cette convention qu'il faut s'occuper seulement.

La convention est à l'état de projet, l'Etat, d'une part, et les représentants de la Compagnie d'Orléans, d'une autre, sont tombés d'accord sur les points essentiels et les grandes lignes en vue d'une entente. Les points de détails restent à fixer; mais ce qui est déjà précisé sur le papier suffit pour que chacun, députés et public, ait une idée nette du projet, qui, pour devenir définitif, devra être ratifié d'ici au mois de juillet.

Avant d'aborder l'étude de ce projet de convention, dont nous avons donné déjà le texte, il faut présenter une observation préalable. Le droit régulier de l'Etat de racheter les chemins de fer n'est pas discuté; mais, en même temps, l'idée du rachat immédiat semble absolument abandonnée. C'est de ces deux observations qu'est née la nécessité d'une convention qui, sans rien abandonner des droits de l'Etat, en ajourne la mise en pratique pendant une période de dix-sept ans à laquelle pourront succéder des périodes de quinze ans. Nous devons dire ici

que quelques députés, partisans du rachat, mais reculant devant les impossibilités de l'heure présente, sont d'avis de laisser suspendue sur la tête des Compagnies la menace du rachat, qu'ils appellent eux-mêmes une « épée de Damoclès ». Ils estiment que les Compagnies, toujours menacées, incertaines du lendemain, seront plus souples vis-à-vis de l'Etat, plus faciles à contraindre à accorder des avantages au public. C'est là un raisonnement absolument faux, dont il convient d'abord de faire justice. Aux termes de leurs cahiers des charges, en effet, les Compagnies ne peuvent être rachetées que contre une indemnité calculée d'après la recette des dernières années. Tant que les Compagnies sont menacées du rachat immédiat, quel est leur intérêt, au point de vue de l'exploitation commerciale? Leur intérêt est d'avoir de grosses recettes. Pour arriver à cela, il tombe sous le sens qu'elles sont conduites à ne pas abaisser les tarifs, tant pour la marchandise que pour le voyageur, et à ne faire que les travaux strictement nécessaires pour l'entretien des lignes, sans poursuivre des améliorations dont elles ne profiteraient pas, et qui, diminuant les recettes, abaisseraient le chiffre de l'indemnité à recevoir.

Ceci est évident. Imaginez un locataire qui veut, à ses frais, améliorer l'immeuble qu'il habite. Avant de le faire, il s'assurera un renouvellement de bail, sinon il patientera et ne réparera rien à ses frais. Il faut donc, dans l'intérêt du public, sortir de l'indécision, aussi funeste que l'indivision. Rachetez les chemins de suite, ou, en assurant aux Compagnies une période raisonnable d'exploitation, acquérez le droit de leur faire des conditions.

C'est à ce dernier parti que s'est sagement arrêté le gouvernement. Il est évident qu'en accordant aux Compagnies, et en particulier à l'Orléans, un bail nouveau, l'Etat peut demander des concessions. La Compagnie de son côté, peut prendre à sa charge des travaux nécessaires, consentir des réductions de tarifs, si elle a devant elle du temps pour amortir ses dépenses et pour que l'augmentation du trafic, marchandises et voyageurs, — qui n'est jamais immédiate, — compense au moins en partie le sacrifice consenti. Personne ne peut se tromper là-dessus. Refuser à la Compagnie la sécurité pour un laps de temps qui n'est pas énorme, — dix-sept ou quinze ans, — c'est la mettre hors d'état de faire des améliorations, c'est se refuser à tout progrès.

Parmi ces progrès, dans un pays démocratique et centralisé, un des premiers est celui qui consiste à abaisser le tarif des voyageurs. D'ores et déjà, la Compagnie d'Orléans, réserve faite des trains rapides qui sont des places de luxe, consent une diminution de 5 à 10 0/0, soit, en moyenne, 7 0/0, que l'Etat, à son gré, pourra faire porter sur telle ou telle classe qu'il voudra. Il peut par exemple, abaisser de la totalité du rabais le tarif des troisièmes classes. Mais ce n'est là qu'un commencement. Les transports à grande vitesse (marchandises et voyageurs) sont frappés d'un impôt énorme, qui va jusqu'à 23 0/0. La Compagnie s'engage, toutes les fois que l'Etat réduira la taxe, à abaisser son tarif d'une somme égale. La réduction des tarifs est donc mise, en quelque sorte, entre les mains de l'Etat. S'il abandonne 10 0/0 de la taxe, la Compagnie abaissera son tarif de somme égale, si bien que le transport à grande vitesse, si l'Etat en venait à limiter son impôt à 10 0/0, serait réduit de 20 0/0, chiffre qui, additionné avec la réduction déjà consentie, permettrait au public de voyager pour un tiers meilleur marché, ce qui commence à compter dans le budget de chacun.

Enfin la Compagnie s'engage à délivrer des billets d'aller et retour, avec l'abaissement ordinaire de prix, entre deux gares quelconques de son réseau.

Telles sont les premières réformes, profitables aux voyageurs et à la marchandise à grande vitesse, qui découlent du projet de convention. Nous continuerons à en étudier les clauses.

### Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

M. Bizardel, est nommé conseiller de préfecture du Lot.

M. Ducros, conseiller de préfecture dans Vaucluse, est nommé dans le Doubs.

Le service de la Caisse d'épargne postale est complet dans le Lot. Plus de quinze cents livrets ont déjà été délivrés aux divers bureaux du département.

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, notre compatriote M. Roques, commissaire-adjoint de la marine, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur (trente-six ans et demi de services, dont quatorze ans et demi à la mer. Services exceptionnels rendus au Mexique et aux Antilles, en temps d'épidémie. — Chevalier du 22 octobre 1862.)

AVIS. — Nous rappelons à nos abonnés que le Contrôleur principal reçoit le samedi, de 2 heures à 4 heures du soir, à la mairie de Cahors (Bureau du Cadastre), les demandes de renseignements et réclamations sur contributions directes.

EXAMENS DU BREVET SUPÉRIEUR

Aucune des quatre aspirantes n'a été reçue.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Une réunion des directeurs de la Caisse d'épargne a eu lieu samedi 11 mars, à la Mairie, dans le cabinet de M. le Maire.

M. Bousquet conseiller municipal, a demandé que le caissier ne fût pas présent au moment de la délibération des questions à l'ordre du jour. Un vote a décidé que M. Delfour se retirerait et qu'il se tiendrait à la disposition de la commission pour donner des explications si besoin était.

Il a été délibéré :

1° Sur la question de savoir si le caissier doit siéger un jour ou deux, ou tous les jours de la semaine;

2° S'il y a lieu de lui accorder un supplément de traitement;

3° S'il y a lieu d'accorder une indemnité à l'adjoint de M. le caissier;

4° Si la caisse doit être à la mairie ou en dehors de la mairie, et, dans ce dernier cas, s'il doit être loué un appartement ou si on doit faire construire une maison avec les 30,000 fr. qui appartiennent à la caisse.

Une commission composée de MM. Sirech, Guirandies-Capdeville, Palame, Bousquet et Lebœuf, a été nommée pour étudier ces diverses questions et faire un rapport.

La Caisse d'épargne est très prospère, les dépôts de fonds sont considérables; jamais ils n'étaient arrivés à un chiffre aussi élevé.

Il nous semblerait tout aussi opportun que l'administration s'occupât de l'organisation de la recette municipale.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets, avec une circulaire explicative, un nouveau règlement pour le service des cantonniers chargés de l'entretien journalier des routes nationales.

Indépendamment des prescriptions d'ordre purement administratif, le nouveau règlement, qui remplace celui de 1835, renferme des dispositions moins rigoureuses que ce dernier pour ce qui concerne les pénalités à infliger aux cantonniers.

D'autre part, la limite d'âge pour l'admission à l'emploi de cantonnier a été abaissée à quarante ans.

Enfin, on simplifie les signes distinctifs des cantonniers. A la plaque de cuivre qui était lourde et fatigante pour la tête, on a substitué un simple ruban que les cantonniers porteront à leur coiffure habituelle.

Une note du *Journal officiel* fait savoir que le ministre de l'instruction publique prenant en considération les demandes formulées par un grand nombre de professeurs des collèges communaux, a fait étudier un système de comptabilité grâce auquel les divers traitements alloués à ces fonctionnaires, soit sur les ressources municipales, soit sur les fonds de l'Etat, seront désormais payés mensuellement.



**Ecole prim<sup>e</sup> supérieure de Montcuq.**  
(Extrait du rapport de M. Puisieux, inspecteur général).

Monsieur le Ministre,

L'Ecole municipale de garçons de Montcuq forme un groupe scolaire, placé sous un même toit, confié au même directeur et comprenant : 1<sup>o</sup> une école élémentaire; 2<sup>o</sup> une école primaire supérieure. L'une et l'autre reçoivent des internes et des externes. L'Ecole supérieure ne date que de la fin de 1880...., la faveur va de plus en plus à Montcuq, et les riches cultivateurs de la contrée prennent l'habitude d'y envoyer leurs enfants. A l'époque de ma visite, (4 et 5 décembre 1881) le groupe de Montcuq recevait une cinquantaine de pensionnaires dont la plupart appartenaient à l'école supérieure.

Celle-ci comptait alors 48 élèves dont 25 pensionnaires libres, 5 (aujourd'hui 6) boursiers de l'Etat et 18 externes. Elle ne comprend jusqu'à présent que deux années d'études; mais on sera amené en 1882-83, par la marche naturelle des choses, à créer une troisième année.

**Situation matérielle.** — Les bâtiments de l'Ecole occupent la partie culminante d'une colline qui domine la ville de Montcuq et d'où la vue embrasse un vaste horizon et deux fertiles vallées : ils sont dominés eux-mêmes et abrités par une motte féodale que couronne un pittoresque donjon du X<sup>e</sup> siècle. Le site est à la fois très salubre et des plus agréables aux yeux.

Montcuq est une petite ville de 2200 habitants à peine et sans industrie. Mais elle est le centre d'une riche contrée agricole, le siège de foires importantes et fréquentes qui y attirent de fort loin les propriétaires et cultivateurs du pays.

Les locaux actuels suffiraient complètement pour un externat. On y trouve deux cours, un jardin et trois salles de classe pour l'Ecole supérieure. Mais le dortoir, le réfectoire et leurs dépendances sont insuffisants à satisfaire aux divers services que comporte la présence d'environ 50 pensionnaires, (pour les deux écoles) nombre qui paraît destiné à s'accroître rapidement.

Aussi, l'administration municipale a-t-elle conçu d'importants projets. Loin de se laisser dominer par cet esprit d'exclusivisme que j'ai rencontré dans trop de grandes villes, elle a songé à faire jouir les populations circonvoisines du bénéfice de l'enseignement supérieur, en offrant à leurs enfants l'hospitalité d'un pensionnat confortablement installé.

Par une heureuse coïncidence, je me suis rencontré à Montcuq avec l'architecte, venu pour soumettre aux autorités locales les plans et devis que celle-ci l'avaient chargé de dresser, tant pour l'appropriation des locaux actuels que pour les agrandissements reconnus nécessaires.

Ces devis opèrent un départ à peu près complet au point de vue scolaire entre l'école élémentaire et l'école supérieure. Pour celle-ci, outre trois classes ordinaires, ils comprennent :

1 salle de physique; 1 laboratoire de chimie; 1 salle de dessin; des ateliers; 1 jardin d'étude; 1 nouveau dortoir avec ses accessoires; 1 infirmerie isolée; 1 réfectoire pour 100 élèves; 1 cuisine avec ses dépendances et accessoires; un vaste préau couvert destiné à mettre en communication les anciennes et les nouvelles constructions; 1 gymnase couvert.

Ces travaux, étant donnée la déclivité du terrain, nécessitent des substructions considérables.

J'ai, de concert avec l'architecte, le maire et le directeur de l'Ecole, étudié ces projets sur le terrain et, sauf de légères modifications que j'ai indiquées, je les ai trouvés, au point de vue scolaire, judicieusement combinés.

(A suivre).

**DIJON, 8 mars.** — M. Lebon, ancien avocat général à Dijon, s'est suicidé ce matin dans son cabinet de travail, en se tirant un coup de pistolet à la tempe; la mort a été instantanée. On ignore encore les causes de ce suicide, que rien ne faisait pressentir.

Il est question de transférer à Toulon l'école des défenses sous-marines, actuellement installée à Boyardoille (Charente-Inférieure).

Le ministre de la marine a donné des ordres au préfet maritime de Toulon pour étudier les moyens de réaliser à bref délai cette réforme reconnue nécessaire.

M. le préfet de la Seine vient d'être informé qu'un legs considérable a été fait à la ville de Paris par Mme veuve Barbet, née Batifol, récemment décédée à Charenton-sur-Seine.

La fondation principale que ce legs servira

à instituer consiste en une inscription de rente de 10,000 fr., destinée à être attribuée chaque année à une ouvrière capable et honnête, pour lui permettre de s'établir. Cette fondation sera dénommée : « Prix Barbet-Batifol. »

On nous prie d'informer le public qu'il circule des pièces de 5 fr. en argent fausses, à l'effigie de Louis Philippe 1<sup>er</sup> et au millésime de 1839.

Ces pièces fausses sont généralement données, au guichets des stations du chemins de fer ou aux caisses publiques.

On peut les reconnaître facilement à leur légèreté, car elles ne pèsent en général que 18 à 20 grammes, au lieu de 25.

Jeudi dernier, M. Blanc, maire de la commune de Miers, mourut subitement dans un champ, où il était occupé à planter des arbres.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Samedi prochain, pour le bénéfice de M<sup>lle</sup> Conti, la direction donnera la comédie nouvelle *Divorçons*.

Le charme d'une œuvre de Sardou comme aussi celui tout exceptionnel de la bénéficiaire, donnent à cette soirée un degré d'attraction qui doit se traduire par une salle comble.

M<sup>lle</sup> Conti est une très joyeuse interprète du répertoire bouffe; une prêtresse on ne peut plus endiablée des Lecoq et Offenbach. Sa physionomie vive et enjouée communique autour d'elle l'entrain et la gaieté; c'est du pur Ai brillant et mousseux qui pétille, provoque et grise. Ajoutons encore que M<sup>lle</sup> Conti est très bonne musicienne, ce qui ne gêne rien.

Une large part du succès de la campagne théâtrale revient certainement à l'aimable soubrette lyrique et ce n'est pas samedi soir surtout que le public cadorcien voudrait divorcer avec la diva gracieuse des *Charbonniers*, des *Cloches de Corneville*, de *Moulin joli* etc. etc.... Il viendra plus nombreux encore que de coutume applaudir M<sup>lle</sup> Conti.

Lundi 20 mars une seule représentation de **SERGE PANINE**

Pièce nouvelle en 5 acte de M. G. Ohnet tirée de son roman couronné par l'Académie française.

*Serge Panine* reçut à son apparition l'accueil le plus enthousiaste de la part du public. M. Georges Ohnet, son auteur, a eu l'habileté bien rare de transporter à la scène, sans en atténuer l'effet, et en leur conservant, au contraire, leur puissant caractère d'originalité et d'élévation, les scènes principales de son livre. La tentative souvent périlleuse, rarement couronnée de succès, à cette fois brillamment réussie.

La presse parisienne tout entière a constaté d'une façon exceptionnellement unanime l'éclatant succès de *Serge Panine*. Nous nous permettrons cependant de rappeler pour mémoire au public les articles de MM. Francisque Sarcey, Vitu, A. Wolff., etc, etc.

En acceptant la tâche ardue de présenter *Serge Panine* au public de province, la Direction n'a reculé devant aucun sacrifice, elle a tenu, en effet, à s'entourer, pour que l'exécution de la pièce ne laissât rien à désirer, d'artistes en pleine réputation et dont les créations nombreuses dans les théâtres de Paris attestent suffisamment le mérite.

Nous les passerons en revue.

**Dernières Nouvelles**

La commission du divorce a approuvé le rapport de M. de Marcère concluant à l'adoption du divorce.

— La commission de la magistrature a décidé de maintenir une résolution relative à la suppression de l'inamovibilité. Elle a décidé également qu'elle ne supprimerait aucun tribunal d'arrondissement. Elle a rejeté le projet de M. Martin Feuillée. Elle prendra le projet de M. Humbert pour base des réformes à apporter dans le personnel.

— On croit qu'un accord interviendra entre les ministres et la commission.

La commission du traité franco-italien a ter-

miné l'examen du traité. Elle a réservé une vingtaine d'articles sur lesquels elle entendra prochainement M. Tirard.

Le *Journal officiel* publie le décret nommant M. Andrieux, député, ambassadeur de la République française, en mission temporaire près le roi d'Espagne.

On sait qu'un mouvement est en préparation au ministère des finances. Il portera sur deux trésoriers-payeurs généraux, quelques receveurs particuliers et un grand nombre de percepteurs. On annonce que ces deux trésoriers-payeurs, mis à la retraite, seront remplacés par deux préfets dont l'un est M. André, préfet de l'Ille et Vilaine; l'autre serait, dit-on, M. Bossu, préfet de l'Aude.

On donne comme prochaines les nominations suivantes dans l'épiscopat français :

Mgr Foulon, évêque de Nancy, à l'archevêché de Besançon, en remplacement de Mgr Paulinier, décédé.

Mgr Turinas, évêque de Tarentaise, à l'évêché de Nancy.

M. l'abbé Deschamps, vicaire-général de Châlons, à l'évêché de Tarentaise (Savoie).

**CENT CINQUANTE MINEURS ENSEVELIS.**

Un éboulement s'est produit dans la houillère de Lumbex, comté de Durham. 150 mineurs ont été ensevelis. On a peu d'espoir de les sauver.

On écrit de Sebdoou, le 24 février, à l'*Echo d'Oran* :

Des renseignements particuliers me permettent de vous confirmer la nouvelle donnée par le *Télegraphe*, de la prochaine reprise des hostilités. On s'occupe activement de la nouvelle campagne; toutefois les préparatifs matériels ne commenceront que lorsque la ligne ferrée nouvellement construite arrivera à Mecheria, dont elle n'est plus qu'à huit kilomètres.

Rien ne commencera avant la fin d'avril; mais alors, je suis autorisé à le croire, les opérations seront conduites avec vigueur.

Paris, 15 mars.

On affirme que M. de Freycinet entend faire participer l'Angleterre et l'Italie au contrôle général des finances tunisiennes. Cette concession ne peut manquer de calmer toutes les susceptibilités qu'avait causées notre intervention armée en Tunisie, et les inquiétudes causées par les intentions qu'on nous prêtait.

— M. Challemel-Lacour, venant d'Angleterre, est arrivé aujourd'hui à Paris.

— Une conférence a eu lieu ce matin au ministère des affaires étrangères entre MM. de Freycinet, Tirard et lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre. Il s'agissait de s'entendre au sujet de la reprise des négociations pour un traité de commerce. La date de cette reprise n'a pas été fixée, mais elle est résolue.

**Bourse de Paris.**

Cours du 16 mars

Rente 3 p. %	83.15
— 3 p. % amortissable	84.20
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	112.50
— 5 p. %	116.55

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 14 mars 1882.

Les allègements de positions se succèdent sans interruption depuis quelques jours et se produisant sur un marché presque complètement dépourvu d'affaires, elle pèsent assez lourdement sur les cours; l'ensemble de la cote est en réaction: le 5 0/0 a reculé à 116.45, le 3 0/0 à 83.85, l'amortissable à 84.05.

On a perdu les cours ronds de 5.200 sur la Banque de France, de 1.600 sur le Crédit Foncier, de 800 sur le Crédit Lyonnais.

Quand, au plus fort de la crise, la Banque nationale a reculé au-dessous de 525, nous avons dit à nos lecteurs: empressez-vous de la mettre en portefeuille. Le conseil était bon, car elle a remonté rapidement vers 600: contentons-nous aujourd'hui de rappeler qu'elle est encore à plus de 100 francs au-dessus de ses anciens cours.

La tendance est peu favorable sur les Chemins

français; le Nord est en baisse d'une centaine de francs sur ses plus hauts cours.

Le Suez est offert à 2.410. La 1<sup>re</sup> décade de mars n'a produit que 20,000 fr. de plus qu'en 1881, 1,600,000 au lieu de 1,580,000; c'est un avertissement aux acheteurs portés à escompter trop rapidement l'avenir.

Le Gaz a reculé à 1.640, le Panama à 525. Il y a de la lourdeur sur le 5 0/0 italien de 87.25 à 87.30, sur le 5 0/0 turc de 11.65 à 11.70.

**BIBLIOGRAPHIE**

**Histoire générale de la province DE QUERCY**

L'annonce de la publication de l'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PROVINCE DE QUERCY obtient un succès tout à fait inespéré; en présence des nombreuses adhésions parvenues, nous ne devons pas hésiter à faire mieux que nous n'avions promis.

Nous avons donc pris la résolution d'imprimer l'ouvrage de G. LACOSTE en caractère élzévirien. La fonte de ce nouveau caractère retardera, à la vérité, la publication de notre premier fascicule; mais nous compenserons ce retard en faisant paraître, en mai et juin prochains, deux livraisons par mois au lieu d'une seule, de façon à ce que le premier volume soit complètement terminé à la fin de 1882.

J. GIRMA

LIBRAIRE A CAHORS,

Éditeur de l'histoire de la province de Quercy, de G. LACOSTE

**LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages.** — Sommaire de la 1105<sup>e</sup> livraison (11 mars 1882). — *La Syrie d'aujourd'hui*, par M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, chargé d'une mission scientifique par M. le Ministre de l'instruction publique. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Paul Langlois Taylor, R. Vallette, A. Siroux, Gobin et A. Faguet, avec une carte. — Hachette, boulevard St-Germain, 79 Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 484<sup>e</sup> livraison (11 mars 1882). — TEXTE : Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — Le platane, par M<sup>lle</sup> Barbé. La pêche des grands crustacés, par E. Duhoussel. — Bouche-en-cœur, par M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot. — Dubois et Cajolac : Poème épique en huit chants, par J. Levoisin. — DES-SENS : Tofanie, Hubert Clergé, Lakerbauer, Robert Tinant. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**PRÉFECTURE DU LOT.**

**EXPROPRIATION**

**POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

**AVIS**

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Cahors, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-dix, le sieur Andraud-Rolland Adrien, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire numéro 7,

**SAVOIR :**

- 0<sup>m</sup>45 de terre (section D n<sup>o</sup> 913),
- 1<sup>m</sup>40 de terre ( id. n<sup>o</sup> 942),
- 0<sup>m</sup>80 de vigne ( id. n<sup>o</sup> 906),
- 0<sup>m</sup>25 de terre ( id. n<sup>o</sup> 942),
- 1<sup>m</sup>41 de bois ( id. n<sup>o</sup> 905),
- 4<sup>m</sup>44 de vigne ( id. n<sup>o</sup> 906),

moyennant la somme de huit cents francs.

Cahors, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

Le Maire, SIRECH.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors.

**EXTRAIT**

D'UNE

**DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS**

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt février dernier, et par exploit de M<sup>e</sup> Henri Lalliquière, huissier, à la résidence de Cahors, y demeurant, en date du 14 mars courant, la dame Célestine Pradié, couturière, épouse du sieur Pierre Ayot, propriétaire, habitante et domiciliée de la commune de Calamane, laquelle est pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors en date du vingt-six janvier dernier, a formé contre son mari, une demande en séparation de biens. Elle a constitué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil pour son avoué près ledit tribunal.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le seize mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

*Nouvelle Sucre.* J. GARDOT DIJON. n'oydant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. Chez tous les Papetiers.



IL FAUT LIRE DANS  
**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
*Qui paraît toutes les semaines*

**LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE**

**A PARIS**  
Avec illustrations, par JULES FÉRAT  
**ET LE VOYAGE EN CHINE**  
par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4°

**ABONNEMENTS :**

PARIS, 1 An.. 6 fr. | DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.  
6 Mois 3 » | 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE,  
1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS : 3 fr.  
— — pour les DÉPARTEMENTS : 4 fr.

**PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS**

BUREAUX : place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

1 FRANC par AN

150,000 Abonnés

**Le Moniteur**

**Valeurs à Lots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

**LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

**UN FRANC PAR AN**

**PÉPINIÈRES SÉGUELA**

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

**VIGNES AMÉRICAINES**

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomenteux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

Boulevard Nord, CAHORS

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

**VÊTEMENTS SUR MESURE**

HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

VENTE PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
de 8,000 Actions  
DE LA

**DISTILLERIE DE CROISSET-ROUEN**  
Société anonyme fondée le 23 juin 1881.

Capital : social 6.000.000 de francs.  
Les dividendes sont payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**  
En souscrivant..... 125 fr.  
A la répartition (du 27 au 31 mars). 125 »  
Du 25 au 30 avril..... 125 »  
Du 25 au 30 mai..... 125 »  
500 fr.

Les titres libérés à la répartition touchent un coupon de 42 fr. 50 le 1<sup>er</sup> avril; les autres titres seront remis sans ce coupon.

Les usines de Croisset-Rouen sont établies pour fabriquer 250 hectolitres d'alcool de maïs par jour et traiter les huiles et les engrais provenant des résidus. Les bénéfices évalués de 800 à 900.000 fr. par an, assurent au capital un revenu de 12 à 15 pour cent.

Ces usines ont été payées intégralement en actions au fondateur, qui a chargé la Société Française Financière de la vente de 8,000 de ces titres.

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage de la distillerie et de l'huilerie sont la propriété des actionnaires, sans aucune dette, charge ni hypothèque. La fabrication commence dans le présent mois. 4.316.000 kilogrammes de maïs sont déjà dans les magasins pour être distillés. La Société possède un fonds de roulement de un million de francs. Le service commercial est organisé.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE  
Les Mercredi 22 et Jeudi 23 Mars 1882.

A LA

**Société Française Financière**  
18, rue de la Chaussée-d'Antin, 18, à Paris.

Les coupons à échéance du 1<sup>er</sup> avril, et les titres facilement négociables le jour de leur réception sont acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les formalités, pour l'inscription des actions à la cote officielle seront remplies immédiatement.

ON SOUSCRIT DÈS MAINTENANT. Les souscriptions adressées avant le 22 mars à la Société Française Financière seront irréductibles; les autres seront soumises à une réduction proportionnelle.

Une notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la Société Française Financière.

LOU MORTYRE  
DE  
**SENTO ESPERIO**

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénévières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal

prix: 50 cent. et 60 cent. par la poste.

**MARIE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

MAISON IZARN, BOULEVARD SUD, 9.

BOUQUETS  
D'ÉGLISES.



GARANTIES  
DEVANT JURÉS  
ET

LA  
**VELOUTINE**

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton.

**BAYLES, J<sup>NÉ</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nz faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

Grande Vente à de Bas Prix.

**VIGNES AMÉRICAINES**

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

	Producteurs directs.		Porte-Greffe:	
	Boutures	Racinés.	Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent..	8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent..	6 f. »
OPORTO, — .6 »	»	20 »	VIALA, —	6 »
CUNINGHAM, — .6 »	»	25 »	CLINTON, —	3 50
HERBEMONT, — .6 »	»	25 »	TAYLOR, —	3 50
			OLONIS, —	7 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.



Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC

**MAISON DOUCÈDE**

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc  
**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS - MODÉRÉS**

**UNION ET PHÉNIX ESPAGNOL**

COMPAGNIE D'ASSURANCES RÉUNIES

PARIS. — 4, Rue Lafayette. — 4, Calle de Olozaga. — MADRID

Capital social entièrement versé: 12,000,000 fr. — Réserve: 8,000,000 fr.

ASSURANCES: VIE ENTIÈRE; MIXTES; RENTES VIAGÈRES. — OPÉRATIONS SPÉCIALES DE LA

CAISSE DE CRÉDIT PERSONNEL:

L'Union et Phénix Espagnol garantit, par un simple visa, le remboursement de toute traite à 3 mois ne dépassant pas 1,000 francs, en cas de décès du souscripteur ou de l'un des endosseurs. Tarif unique: 2 00 du montant de la traite. L'examen médical n'est obligatoire que pour la garantie des traites dépassant 1,000 francs.

Le maximum de garantie sur traites ne peut dépasser 10,000 francs par assuré. S'adresser pour le visa:

A Paris, 4, Rue Lafayette; à Madrid, 4, Calle de Olozaga; et dans toutes les Agences de l'Union et Phénix Espagnol, en France, en Espagne, en Portugal et en Belgique.